



Assemblée générale

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale
20 octobre 2008
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation

Quatrième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{ère} séance

tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 octobre 2008, à 10 heures.

Président : M. Argüello (Argentine)

Sommaire

Organisation des travaux

Demandes d'audition

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-53169 (F)



La séance est ouverte à 10h 15.

Organisation des travaux (A/C.4/63/1 ; A/C.4/63/L.1 ; A/C.4/63/INF/1)

1. Le Président attire l'attention sur le document A/C.4/63/1, qui présente les différents points à l'ordre du jour de la Commission, et sur le document A/C.4/63/L.1, qui contient le programme de travail de la Commission et propose un calendrier à ce sujet.

2. Le Président attire ensuite l'attention sur les articles du Règlement intérieur et les recommandations pertinents de l'Assemblée générale, contenus dans le rapport de la Commission générale (A/63/250), et concernant les travaux des Grandes Commissions – notamment les articles et recommandations contenus dans la décision 34/401 de l'Assemblée générale, et dans les résolutions 58/126 et 58/316.

3. Le Président ajoute qu'afin d'utiliser l'intégralité du temps imparti à la Commission et l'ensemble des services de conférence, il a l'intention de convoquer et d'ajourner les séances dans de très brefs délais ; de plus, il n'organisera de séance que s'il y a un nombre suffisant d'orateurs inscrits. Tous les orateurs – et en particulier les trois premiers inscrits pour telle ou telle séance – devront être présents à l'heure convenue, dans le bureau de la Commission.

4. L'Assemblée a décidé de maintenir sa pratique consistant à ne pas appliquer la règle exigeant la présence, à une séance d'une Commission principale, d'un quart de ses membres. En ce qui concerne les explications de vote, les droits de réponse et les rappels à l'ordre, la Commission fonctionnera en stricte conformité avec la décision 34/401 de l'Assemblée générale, contenue dans le document A/520/Rev.16, Annexe V. Comme dans le cas des temps impartis aux explications de vote et aux droits de réponse, les déclarations concernant un rappel à l'ordre doivent se limiter à cinq minutes. En outre, le Président propose que les déclarations effectuées dans le cadre du débat général ne dépassent pas 10 minutes, ou tout au plus 15 – dans le cas d'orateurs s'exprimant au nom de plusieurs délégations.

5. En ce qui concerne les résolutions, le Président attire l'attention notamment sur le paragraphe 5 de la résolution 48/264 de l'Assemblée générale, qui encourage les États membres à une certaine restrainte en matière de demande de nouveaux rapports au Secrétaire général, et sur le paragraphe 69 de la résolution

57/270 B, qui demande des résolutions brèves et davantage axées sur des initiatives opérationnelles.

6. En ce qui concerne les incidences budgétaires sur le programme et l'article 153 du Règlement intérieur, le Président prend acte du fait que l'Assemblée générale ait attiré l'attention de la Commission sur le paragraphe 12 de sa décision 34/401, stipulant qu'il est impératif, pour les Grandes Commissions, de laisser suffisamment de temps au processus d'estimation des dépenses par le Secrétariat, et à l'examen de ces estimations par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission. L'ensemble de ce processus peut s'échelonner sur plusieurs jours, en fonction de la nature et de la complexité de telle ou telle proposition. Les projets de résolution, projets de décision et amendements – assortis de l'identité de leurs parrains – devraient être adressés par écrit au Secrétariat, à la fois sur support électronique et sur papier. Il faut au Secrétariat 48 heures au minimum pour traiter un projet de résolution.

7. Le Président souligne ensuite que le Point 31 de l'ordre du jour, intitulé « Étude d'ensemble de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects », sera également abordé lors d'une séance plénière de l'Assemblée générale, afin de marquer le 60^e anniversaire du lancement de ces opérations. Cette séance de commémoration aura lieu le 11 novembre 2008.

8. Le Point 119 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », sera examiné par l'ensemble des Grandes Commissions et dans le cadre de la réunion plénière de l'Assemblée générale : il s'agira de développer les débats sur les rapports d'évaluation, de planification, de budgétisation et de suivi. Le Président précise qu'à ce jour, il n'a reçu aucune information sur ce point.

9. La Commission poursuivra sa pratique consistant à organiser des débats et des dialogues interactifs, dans le cadre du Point 27 de l'ordre du jour, intitulé « Effets des rayonnements ionisants », du Point 28, intitulé « Coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace », du Point 29, intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient », du Point 31, intitulé « Étude d'ensemble de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects », et du Point 32, intitulé « Questions relatives à l'information ».

10. Conformément aux décisions concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

– et notamment les résolutions 56/509 et 58/126 –, la Commission abordera le Point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des bureaux des Grandes Commissions » ; cela se fera environ trois mois avant la prochaine session de l'Assemblée.

11. S'il n'y a pas d'objections, le Président souhaite dire qu'il croit comprendre que la Commission a l'intention d'approuver le programme de travail et le calendrier contenus dans le document A/C.4/63/L.1.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. Le Président déclare que, comme cela fut le cas lors de précédentes sessions, la Commission va mettre en place un groupe de travail chargé d'examiner l'ensemble du programme, afin d'élaborer les projets de résolution devant être présentés dans le cadre du Point 28 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace ». Le Président croit comprendre que la Commission souhaite effectivement créer un tel groupe.

14. *Il en est ainsi décidé.*

15. Le Président prend acte du fait qu'après avoir approuvé son programme et son calendrier de travail, la Commission ait décidé de tenir un débat général, recouvrant l'ensemble des points de

l'ordre du jour relatifs à la décolonisation – à savoir les points 33, 34, 35, 36 et 37. Cela permettra aux membres de la Commission de s'exprimer sur l'un de ces points, ou sur l'ensemble, lors de toute réunion qui y sera consacrée. Le Président propose la date butoir du mardi 7 octobre 2008, 16 heures, pour la présentation des projets de proposition relatifs aux points de l'ordre du jour susmentionnés.

16. *Il en est ainsi décidé.*

Demandes d'audition (aide-mémoire 01/08 et 01/08/Add.1).

17. Le Président attire l'attention sur les aide-mémoire 01/08 et 01/08/Add.1, qui contiennent 71 demandes d'audition sur les questions de Gibraltar, de Guam, de la Nouvelle-Calédonie, des Îles Vierges des États-Unis et du Sahara occidental ; le Président propose que ces aide-mémoire soient diffusés en tant que documents de la Commission.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. Le Président déclare avoir également reçu une communication du Premier ministre de Gibraltar, qui souhaite faire une déclaration dans le cadre de l'examen du Point 37 de l'ordre du jour. Le moment de cette déclaration sera donc fixé en conséquence.

La séance est levée à 10h 55.